

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMIS							
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION						
	H-1 : Unifamiliale	•					
	H-2 : Bifamiliale		•				
	H-3 : Trifamiliale			•			
	H-4 : Multifamiliale (4 à 8 logements)				•		
	H-5 : Multifamiliale (9 à 12 logements)						
	H-6 : Multifamiliale (13 logements et +)						
	H-7 : Habitation mobile						
	H-8 : Habitation collective						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de voisinage						
	C-2 : Commerce local					•	
	C-3 : Bureau						
	C-4 : Commerce artériel léger						
	C-5 : Commerce artériel lourd						
	C-6 : Commerce de services pétroliers						
	C-7 : Commerce lié à la construction						
	C-8 : Commerce de vente en gros						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie de prestige						
	I-2 : Industrie légère						
	I-3 : Industrie semi-lourde						
	I-4 : Industrie lourde						
	I-5 : Industrie de l'extraction						
	P : COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
	P-1 : Communautaire institutionnel et administratif						
	P-2 : Communautaire récréatif						
	P-3 : Utilité publique légère						
	P-4 : Utilité publique lourde						
	P-5 : Utilité publique liée à la télécommunication						
	A : AGRICOLE						
	A-1 : Culture du sol						
	A-2 : Élevage						
	A-3 : Foresterie et sylviculture						
	A-4 : Activité de chasse et de pêche						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	•	•	•	•	•
		Jumelée					
		Contiguë					
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
Hauteur en étage(s) minimale		1	2	2	2	1	
Hauteur en étage(s) maximale		2	3	3	3	3	
Hauteur maximale (m)		9	11,5	11,5	11,5	13	
Superficie d'implantation minimale (m ²)		65	65	65	150	75	
Largeur minimale (m)		7,3	7,3	7,3	10	7,5	
MARGES							
Avant minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
Latérale minimale (m)		1,5	2	2	3,5	3,5	
Latérales totales minimales (m)		3	5,25	5,25	8,5	8,5	
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5	8	8	
RAPPORTS							
Nombre de logements/bâtiment maximal		1	2	3	8		
Nombre de logements/terrain maximal (log./ha)							
Espace bâti/terrain minimal (%)							
Espace bâti/terrain maximal (%)		30	40	40	50	40	
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	16,5	16,5	16,5	21	16		
Profondeur minimale (m)	27	27	27	30	30		
Superficie minimale (m ²)	445,5	445,5	445,5	700	480		
DIVERS							
PIIA	•	•	•	•	•		
PAE							
Usages conditionnels							
Affichage					A		
Notes particulières							
NOTES					Amendements		
					No. Régl.	Date	
<p>NOTE: Les dispositions relatives aux marges avant inscrites au chapitre 4 concernant la moyenne des marges s'appliquent à moins d'indication contraire.</p>							